Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 65 (1994)

Heft: 1: Les technopôles face au ralentissement conjoncturel ; Colloque de la commission sociale : des rentiers actifs

Artikel: Technopôle : un outil de développement régional

Autor: Theurillat, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824249

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Technopôle

Un outil de développement régional

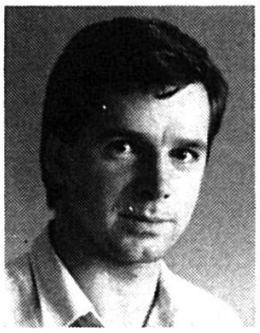

par Jean Theurillat,
président du groupe de travail et futur président du Conseil d'administration de la société Regiotech S.A., en constitution

Toute personne qui s'intéresse tant soit peu au développement économique d'une région sait pertinemment qu'aucune implantation ne vient toute seule. Il faut savoir susciter l'intérêt et faire valoir ses atouts en fonction de la demande. Souvent, les besoins de locaux sont pressants et seules des infrastructures existantes peuvent y répondre dans les délais exigés. Plusieurs cas rencontrés ces dernières années dans la région le prouvent. Le projet Technopôle devrait permettre d'y faire face.

L'idée de la construction d'un technopôle à Porrentruy est née au sein du comité de l'ADEP (Association pour le Développement Economique de Porrentruy) en 1991 déjà. Un groupe de travail a été désigné pour étudier la faisabilité d'une telle infrastructure. Alors que les travaux de réflexion avançaient à un rythme normal, la montée des taux d'intérêts a freiné le projet durant l'année 1992.

Le groupe de travail a utilisé ce temps de répit pour faire progresser le projet et, lorsque l'opportunité de recevoir une aide de la Confédération sous la forme du bonus à l'investissement est apparue, les concepts de base étaient définis. De ce fait, une demande a été déposée auprès des instances compétentes. Dans sa lettre du 19 novembre 1993, le Service cantonal de l'économie et de l'habitat nous confirmait l'octroi, par la Confédération, d'un montant de 300'000 francs pour notre projet.

En parallèle, le groupe de travail a entamé une série de visites auprès d'associations et de groupements pour assurer le financement de Technopôle. Actuellement la somme de 1'300'000 francs est déjà promise. Ce montant provient du secteur public et du secteur privé. La société anonyme, qui est actuellement en création, est donc sous le régime de l'économie mixte. La raison sociale REGIOTECH SA a été acceptée par l'Office fédéral du registre du commerce

Mais avant d'assurer le financement, le groupe de travail a dû choisir entre plusieurs options qui se présentaient, c'est-à-dire la création d'une usine relais, d'un parc scientifique, d'un Centre d'entreprises et d'innovation (C.E.I.), d'une pépinière d'entreprises ou d'un technopôle. Les orientations propres à chacun de ces outils de développement économique sont décrites plus loin dans le texte (voir encadré p. 6).

Le choix de Porrentruy s'est porté sur le concept Technopôle, car il répond mieux à un besoin de la région. Il se prête tout particulièrement à l'implantation de PME qui apportent dynamisme et souplesse. La présence d'un leader est cependant souhaitable, ainsi que l'appui du secteur public. Celui-ci nous a été assuré par Monsieur le Ministre Jean-Pierre Beuret lors de notre rencontre du 27 octobre dernier, mais la forme de cette aide de l'Etat reste à définir. En ce qui concerne la Municipalité de Porrentruy, le Conseil de ville a ac-

cepté à l'unanimité le soutien à ce projet en devenant l'un des actionnaires principaux.

Technopôle est une réalisation d'intérêt régional qui complétera les infrastructures existantes ou en voie de réalisation, tels que voies de communication (N16), zones industrielles, port franc ou encore plateforme douanière.

Les atouts de Technopôle

Le projet présente notamment les avantages suivants :

– L'architecture modulaire qui a été retenue permettra une construction par étapes systématiques, dans des dimensions adaptables aux besoins de locataires.

– La proximité de l'Ecole d'horlogerie et de microtechnique (Ecole cantonale des métiers), qui forme du personnel apte à s'adapter aux techniques modernes. Cet établissement offre la possibilité d'entretenir des relations de conseils et d'assurer le développement de mandats pour les sociétés installées dans Technopôle (ce service est déjà à disposition des entreprises existantes), ainsi que la mise à disposition des équipements de laboratoires, parc de machines et infrastructures de formation. En contrepartie, l'EHMP pourra bénéficier d'une synergie avec les entreprises implantées.

– Les premiers contacts établis avec des sociétés susceptibles de venir occuper des surfaces sont très favorables, malgré la conjoncture actuelle.

– L'environnement extrêmement favorable qui entoure ce projet crée un dynamisme certain, et les associations qui soutiennent financièrement le projet sont prêtes à accepter quelques risques pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

– Le coût de la vie est moins élevé dans la région que dans certains centres industriels, mais Porrentruy reste à moins d'une heure d'un aéroport international.

– Il ne faut pas oublier la proximité de la France et de l'Allemagne, ainsi que le raccordement prochain de l'autoroute A36 (à 15 minutes de Porrentruy) qui fait partie du réseau routier européen.

– On peut encore signaler la mise en service prochaine de la Transjurane. D'ailleurs, Technopôle sera desservi par l'échangeur Est de Porrentruy.

Concept de construction et de fonctionnement

Technopôle reprend à l'échelle régionale l'idée de la pépinière d'entreprises, c'est-à-dire la mise à disposition d'un espace de travail performant dans un environnement favorisant l'esprit d'entreprise, voire le défi au développement.

Deux éléments fondamentaux doivent être pris en compte dans un tel projet :

– la compétitivité des coûts de location ;

– les équipements collectifs performants qui permettront de réelles économies de fonctionnement.

Les surfaces, entièrement modulaires et variables, seront ainsi mises à disposition des acquéreurs à un prix compétitif. Elles comprennent systématiquement la location de l'espace net de locaux et une quote-part aux locaux communs : hall central, salle de conférences, cafétéria, locaux utilitaires. L'agencement interne des locaux est à la charge du locataire.

Les services communs prévus sont basés sur le principe du paiement proportionnel à l'utilisation. En effet, il ne s'agit pas de créer des frais généraux pour les sociétés utilisatrices, mais de les limiter au maximum.

Les objectifs

Technopôle recherche la collaboration des organismes existants afin de contribuer au développement économique de la région :

– en favorisant l'implantation ou la domiciliation de nouvelles sociétés, ou même en les conseillant lors de leur constitution, pour leur financement, etc.

– en mettant les intéressés en rapport direct avec des experts compétents, connaissant bien les problèmes spécifiques liés à la région.

Les domaines intéressants pour Technopôle sont les suivants : l'informatique technique, l'informatique de gestion, les automatismes industriels, les techniques liées à l'environnement, à la sécurité, à la protection des biens et des données, les mesures industrielles, le génie logiciel, les études techniques, les services aux entreprises, les bureaux de services, etc.

Technopôle de Sierre : une réussite

Le développement de la réalisation de Porrentruy a bénéficié de l'expérience réussie de la construction du Technopôle de Sierre. Durant l'élaboration du projet, nous avons été constamment en contact avec les responsables de la réalisation valaisanne. Il faut signaler que Sierre, après quelques années de services, a déjà doublé sa surface initiale pour être à même de répondre aux demandes d'implantation ; actuellement le Technopôle de Sierre accueille 28 sociétés. Comme on le constatera dans l'interview présenté plus loin, il s'est bien comporté face au ralentissement conjoncturel.

Et les risques ?

La situation actuelle dans le secteur du développement économique est des plus ternes ; elle ne peut guère que s'améliorer. En matière de développement économique, bien souvent, il faut être prêt au bon moment. L'ouverture prochaine de la liaison Porrentruy - Delémont par la N16 devrait favoriser un redressement de l'économie régionale.

Pour les investisseurs, le risque est limité car l'argent ne sera utilisé que pour construire les bâtiments. Par conséquent, la valeur marchande des infrastructures reste entière.

Donc pour les promoteurs du Technopôle de Porrentruy, seule la problématique des locations de surfaces peut venir enrayer le projet. Rappelons que ce dernier est entièrement nouveau pour la région, mais qu'il a déjà fait ses preuves ailleurs, dans d'autres contrées.

Lors du développement de cette structure, il ne faudra pas oublier que l'idée première qui régira l'activité du Technopôle ne consiste pas à gagner de l'argent, mais bien à créer des bases économiques qui participeront à la richesse industrielle régionale à moyen et long terme.

Calendrier

Pour répondre aux exigences du bonus à l'investissement de la Confédération, Technopôle doit ouvrir ses portes dès l'été 1995. La demande du permis de construire vient d'être déposée et le groupe de travail espère commencer les travaux dans le courant du mois de mai prochain, sur les terrains qu'il vient d'acquérir dans la zone industrielle appelée "Sous-Roche de Mars". ❑

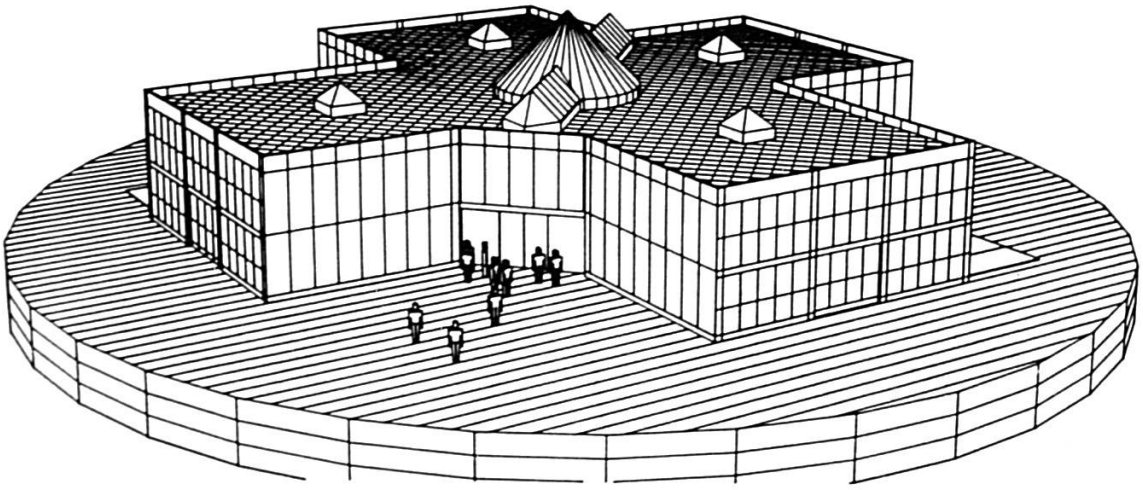

Vue en perspective du Technopôle de Porrentruy

Notions et définitions de base

Le parc scientifique est un site de plusieurs hectares à proximité immédiate d'un centre scientifique ou technique (université, école d'ingénieurs, institut, etc.), dont la vocation est d'accueillir des entreprises souhaitant collaborer étroitement avec ce centre. Le parc scientifique ne propose donc pas de locaux mais plutôt des terrains sur lesquels les entreprises peuvent s'installer. Les promoteurs du parc ont pour objectif de favoriser le «transfert de technologies».

Le parc technologique est un site de plusieurs hectares ayant pour vocation d'accueillir des entreprises qui consacrent une part importante de leur activité à la recherche et au développement, en liaison avec un ou plusieurs centres scientifiques ou techniques. Les promoteurs du parc ont alors pour objectif d'obtenir des effets dits de «synergie».

La technopole est une ville de plus de 100'000 habitants qui a choisi le domaine technologique (science et industrie) comme priorité de développement économique.

Le technopôle est un lieu qui vise la mise en commun de la recherche et de l'enseignement, de l'industrie faisant appel aux techniques de pointe, ainsi que d'un certain nombre de services spécifiques. D'une façon plus commune, il recouvre deux conceptions :

– soit il reprend certains objectifs des parcs scientifiques ou technologiques, mais à l'échelle d'un ou de quelques bâtiments, et il est généralement orienté vers une technologie spécifique ;

– soit il s'agit d'un regroupement d'entreprises dans la dynamique d'un ou de plusieurs industriels en forte croissance, qui jouent le rôle de chefs de file.

L'idée consiste à grouper des entreprises de technologies modernes ou innovantes dont l'activité n'est pas concurrente, mais complémentaire. Cela permet une incontestable synergie qui favorise le développement de ces entreprises et augmente ainsi leurs chances de réussite. Souvent, de par son aspect extérieur, le technopôle porte une image de dynamisme et d'innovation. Une mise à disposition commune de locaux et de services favorise une gestion à coûts réduits.

Le «business park» accueille indifféremment sur un même site des activités du secteur tertiaire et offre aux entreprises divers services de logistique. Son seul point commun avec les modèles précédents est l'aspect immobilier.

Le «business center» est au business park ce que le technopôle est au parc scientifique et technologique.

Le futuroscope est un concept hybride composé à la fois d'éléments issus d'un parc technologique et d'éléments de parcs d'attractions ; ce sont, par exemple, «Epcott Center» à Orlando, en Floride, ou la «Cité des Sciences» de la Villette, à Paris.

L'usine relais est un bâtiment industriel comprenant des locaux modulables et destinés à accueillir des entreprises sans leur offrir ni équipement commun, ni service d'encadrement.

La pépinière d'entreprises est un bâtiment composé de bureaux et/ou d'ateliers qui sont mis temporairement à la disposition de plusieurs entreprises débutantes, moyennant un loyer avantageux. Outre les locaux, la nouvelle entreprise y trouve des services et des équipements communs.

Le Centre d'entreprises et d'innovation (C.E.I.) est un organisme destiné à proposer, dans un cadre contractuel, la gamme complète des services et des soutiens nécessaires à la détection et à la sélection de nouveaux entrepreneurs, la formation et l'accompagnement pour la préparation de leur plan d'entreprise et le démarrage de leur activité.